



# 1 HANDICAP PAR ÉLIMINATIONS

LES 23 ET 24 SEPTEMBRE 2023

TOURNOI OUVERT À TOUS LICENCIÉS EN RÈGLE AVEC LA F.F.B.S.Q.  
Compétition ouverte aux 48 premiers joueurs inscrits.

**Article 1.** Tournoi ouvert aux 48 premiers joueurs inscrits. Les joueuses et joueurs devront être en règle avec la FFBSQ. Compétition homologuée. Le handicap sera basé sur 70 % la différence avec 220, arrondi à l'entier inférieur.

**Article 2.** Éliminatoires. Chaque joueur effectuera 9 lignes éliminatoires en 3 séries de 3 parties avec décalage de pistes à l'issue de chaque série. Un classement handicap sera établi à la fin de la phase des poules éliminatoires. Les 12 premiers joueurs seront qualifiés pour la demi-finale. En cas d'égalité au classement éliminatoire, l'avantage ira au joueur ayant effectué le meilleur total scratch.

**Article 3.** Demi-finale "Petersen". Les 12 joueurs qualifiés seront divisés en 2 poules de 6 joueurs, la poule A composée des joueurs 1°, 3°, 5°, 7°, 9° et 11°, et la poule B composée des joueurs 2°, 4°, 6°, 8°, 10°, 12°. Avec TOUTES les quilles de la phase éliminatoire conservées, chaque poule effectuera une Petersen (5 matchs), avec une bonification de 60 quilles par match gagné (30 quilles en cas d'égalité). À la fin de la Petersen, les 2 premiers joueurs de chaque poule au classement de quilles handicap sur les 14 parties + bonifications Petersen seront qualifiés à la finale "Élimination du plus petit score". En cas d'égalité, la même règle qu'aux éliminatoires s'appliquera.

**Article 4.** Finale "Élimination du plus petit Score". Sur 1 paire de pistes, les 4 joueurs qualifiés joueront le système "Élimination du plus petit Score": chaque joueur effectue une partie, le plus petit score handicap de la paire de pistes est éliminé et classé 4ème du tournoi, ensuite, on recommence avec les 3 joueurs, et puis avec les 2 restants pour déterminer le vainqueur de cette édition 2023.

En cas d'égalité pour la place éliminée, l'avantage ira au joueur ayant effectué le meilleur score scratch, ou à défaut la meilleure place lors des éliminatoires.

<b>CHAMPIONS</b>	2016 • Serge SASSELLA	2018 • Jonani FRANCO	2021 • Benjamin VANDOOREN
	2017 • Eric CHARETON	2019 • Frédéric BERGER	2022 • Jonani FRANCO
	2018 • Jonani FRANCO	2020 • Fabien GOUPIL	2023 • .....

**Article 5. ENGAGEMENT :** les droits d'engagement sont fixés à 68€ par joueur. Les inscriptions devront être accompagnées des chèques d'engagement, libellés à l'ordre du SB Chambéry, et devront parvenir au club 15 jours avant le début de la compétition pour valider l'inscription. Les chèques seront encaissés à la fin de la compétition.

**Article 6.** Pendant la durée de la compétition, il sera interdit de fumer, vapoter et de consommer des boissons alcoolisées sur l'aire de jeu.

**Article 7.** Le port du maillot ou chemise du club est obligatoire. Règlement fédéral en vigueur.

**Article 8.** L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de joueurs inscrits est inférieur à 48 à la date limite d'inscription, et se charge de prévenir dans cette hypothèse les équipes engagées.

**Article 9.** Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par l'arbitre ou le responsable de la compétition.

# 1 HANDICAP PAR ÉLIMINATIONS

LES 23 ET 24 SEPTEMBRE 2023

## Article 10. POULES ET HORAIRES

DÉCALAGE DE 5 À 7 PISTES À DROITE

SAMEDI 23	8H00 - 12H00	POULE A	9 LIGNES	MAX 24 JOUEURS	12 PISTES	RECONDITIONNEMENT
	12H45 - 16H45	POULE B	9 LIGNES	MAX 24 JOUEURS	12 PISTES	
DIMANCHE 24	8H00 - 12H00	POULE C	9 LIGNES	MAX 24 JOUEURS	12 PISTES	RECONDITIONNEMENT
1/2 FINALE	12H45 - 15H15		5 LIGNES	12 JOUEURS	12 PISTES	17H15 REMISE DES PRIX ET POT DE L'AMITIÉ
FINALE	15H30 - 17H00		3 LIGNES	4. 3 ET 2 JOUEURS	2 PISTES	

## Article 11. INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT

CHAMPION	240€	5 <sup>ÈME</sup>	80€	9 <sup>ÈME</sup>	50€
2 <sup>ÈME</sup>	180€	6 <sup>ÈME</sup>	80€	10 <sup>ÈME</sup>	50€
3 <sup>ÈME</sup>	120€	7 <sup>ÈME</sup>	60€	11 <sup>ÈME</sup>	40€
4 <sup>ÈME</sup>	100€	8 <sup>ÈME</sup>	60€	12 <sup>ÈME</sup>	40€

## Article 12. BUDGET PRÉVISIONNEL

RECETTES		DÉPENSES	
ENGAGEMENT 48 X 68€	3 264.00€	INDEMNITÉS	1 100.00€
SPONSORS	100.20€	FRAIS DE PARTIES 501 X 3.60€	1 803.60€
		INSCRIPTION + HOMOLOGATION	157.60€
		FRAIS D'ORGANISATION	213.00€
		ARBITRAGE	90.00€
<b>TOTAL</b>	<b>3 364.20€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 364.20€</b>

1 HANDICAP PAR  
ÉLIMINATIONS

48 JOUEURS

INSCRIPTION  
68€/JOUEUR

ADRESSE DU CENTRE  
**IBOWLING CHAMBERY**  
Rue de la Françon, 73420 Voglans  
**04.79.61.89.30**

RÉSULTATS ET  
CLASSEMENTS :  
**EZ LEXER**

<https://bowl4u.com/results>

## Article 13. INSCRIPTIONS



INSCRIPTIONS PAR MAIL AU : [sbchambéry73@gmail.com](mailto:sbchambéry73@gmail.com)  
ENGAGEMENTS PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU **SB CHAMBERY**  
ET À ADRESSER À :  
**Chiarello Emmanuel - 82 rue du Capitaine Simon - 73170 Yenne**  
**Pas de règlement CB sur place le jour de la compétition.**

Pour des informations complémentaires contacter :

**Chiarello Emmanuel : 06 33 06 45 00 - Directeur de la compétition Jean-Pierre Courtot**

**Fonds de réversion** : LES PLANCHES DE PRIX SERONT REVUES EN CAS DE FAIBLE OU FORTE PARTICIPATION.